



NON, A L'HÔPITAL ENTREPRISE ! OUI, A L'HÔPITAL HUMAIN ET D'EXCELLENCE...



MARDI 19 AVRIL GREVE ET ACTION DU PERSONNEL DES SERVICES «PRESTATAIRES» RDV 9H DEVANT L'HÔPITAL PAULE DE VIGUIER

*En dégradant nos conditions de travail L'Hôpital néglige
le «**PRENDRE SOIN**» qui conditionne pourtant le soin !*

Nous, personnels du service social des malades, rééducateurs et diététiciennes nous sommes réunis le 5 avril 2011, suite à des mouvements de chacune de nos professions « prestataires » et devant le manque de réponses concrètes de l'institution:

**NOUS AVONS DECIDE DE CE
MOUVEMENT POUR
DENONCER :**

**L'absence de moyens et de
réponses nous permettant de
prendre correctement en charge les
patients et d'assurer nos missions
de service public :**

- La dégradation des conditions de travail due au non-remplacement des absences et départs, et l'augmentation de la charge de travail.
- Le non remplacement de certains postes et l'absence de projet lisible concernant l'ensemble de cette filière dans une période de forte restructuration et de contractualisation avec les services cliniques.

- La gestion désastreuse de la direction du pôle, en termes d'organisation du travail, d'encadrement et de management individuel.

- La création de nouvelles activités médicales sans augmentation de nos effectifs.

Nos revendications sont simples:

- Un véritable plan de titularisation pour tous les non titulaires = STOP à la précarité de l'emploi.
- Des embauches à hauteur des besoins.
- Un projet clair.
- La fin de la logique d'entreprise à l'Hôpital (Gestion par pôles, Tarification à l'activité, etc...)

Exemple de service prestataire :

LE SERVICE SOCIAL A L'HOPITAL

Le service social vous aide dans la prise en compte de vos conditions de vie et de famille pour préparer au mieux votre sortie d'hospitalisation : aides à domicile, démarches pour un centre de convalescence.

Le service social vous soutient dans vos difficultés liées à votre maladie, à votre hospitalisation à l'impact de la maladie sur votre situation sociale.

L'assistante sociale, de part sa profession, participe à la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

Le service social a une position de tiers transversal entre le service de soins, le patient, sa famille et les acteurs extérieurs intervenants dans la situation. Cette position permet de garantir vos intérêts de patients et votre **prise en charge globale**